

Procès-Verbal

Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var

Séance du mercredi 09 septembre 2015

Membres en exercice : 14
Membres présents : 13
Membres votants : 13

Date de convocation : 04/09/2015

Présents : Serge BALDECCHI, Josiane HUSSER, Marie-José RUBY, Muriel HARANG-CAHOREAU, Antoine d'INGUIMBERT, Annick BOYZON, Claude CARINI, Elisabeth FONQUERNIE, Christian GIRAUD, Jean-Pierre GUINDEO, Franck HOYEZ, Christophe VALETTE, Anne-Marie VANCOILLIE.

Absents/excusés : Mathieu ADAMISTE

Secrétaire : Muriel HARANG-CAHOREAU

LE MAIRE RAPPELLE EN DEBUT DE SEANCE LA DEMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN LA PERSONNE DE MADAME MURIEL DEL FABBRO.

EXTRAITS DES DELIBERATIONS

N° 2015-42 : Subvention supplémentaire au Comité des fêtes

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération n°2015-18 en date du 8 avril 2015, le Conseil Municipal a accordé une subvention de 3.500 € à l'association « fêtes notre village » pour l'année 2015.

Considérant que l'association a organisé plus d'événements que prévu et notamment le challenge de pétanque J. et B. HERAUD, le Maire propose le versement d'une subvention complémentaire à cette association.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Accorde une subvention supplémentaire à l'association « fêtes notre village » au titre de 2015 à hauteur de 500 €.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget « commune » par le biais d'une décision modificative.

N° 2015-43 : Résiliation d'un commun accord de la convention de PUP intervenue entre la Commune et M. Jean DELATTRE

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération n°2015-24 en date du 13 mai 2015, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer une convention de PUP relative au financement de l'extension de réseau ERDF nécessaire au projet de construction accordé par permis de construire n°08315414K0019 au nom de M.DELATTRE Jean.

Lors de la consultation d'ERDF dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire, la proposition initiale du gestionnaire de réseau pour cette extension prévoyait une participation pour la commune de 21.534,08 € HT (soit 25.840,90 € TTC).

[...]

Par correspondance en date du 29/06/2015, suite à la demande de raccordement du pétitionnaire au réseau de distribution d'électricité, ERDF a adressé à la Commune un devis de 8.368,36 € HT (soit 10.042,03 € TTC) pour l'extension de réseau nécessaire à l'alimentation électrique du projet.

Cette participation est d'une part totalement disproportionnée par rapport à l'estimation initiale deux fois et demie supérieure, et d'autre part elle confère un caractère erroné à la convention de PUP.

En outre, cette nouvelle proposition étant inférieure au produit de la taxe d'aménagement attendue, il devient plus intéressant pour la Commune de financer elle-même l'extension de réseau et de ne pas exonérer le projet de taxe d'aménagement comme

[...]

Le Maire propose donc au Conseil Municipal, dans l'intérêt de toutes les parties, la signature d'un avenant à la convention de PUP initiale dont l'objet serait la dénonciation pure et simple de ladite convention, d'un commun accord entre toutes les parties.

Il précise à toutes fins utiles qu'aucune contribution ne sera due à l'une ou l'autre des parties car aucun « flux financier » n'a été effectué à ce jour.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Approuve la résiliation de la convention de PUP initiale intervenue entre la Commune et Monsieur Jean DELATTRE ;

Autorise le Maire à signer l'avenant rédigé à cet effet et joint à la présente délibération, ainsi que toute autre pièce nécessaire à l'exécution de cette décision ;

Dit que le budget fera l'objet d'une décision modificative pour prise en compte des conséquences induites par cette décision (cf. délibération n°2015-44).

N° 2015-44 : Décision modificative n°3 au budget « Commune » 2015

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°2015-42 le Conseil Municipal a accordé une subvention supplémentaire de 500€ à l'association « fêtes notre village » et que par la délibération suivante, il a accepté la dénonciation d'un PUP.

Ces éléments ont sur le budget de la Commune un impact qu'il convient de prendre en compte par le biais d'une décision modificative ci-dessous détaillée :

SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Objet	Article	Montant	Objet	Article	Montant
Subventions	6574	500 €	Prod. exceptionnels	7788	500 €
Total dépenses		500 €	Total recettes		500 €

SECTION INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Objet	Article-Op°- Chap.	Montant
Extension réseau ERDF M. Jean DELATTRE	Art. 21534 - Op° 66	+ 10.043 €
Dépenses imprévues	Chap. 020	- 10.043 €
Total section investissement		0 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Approuve les mouvements de crédits tels que présentés supra

N° 2015-45 : Décision modificative n°1 au budget 2015 « Eau et Assainissement »

Le Maire expose à l'Assemblée que le budget Eau-Assainissement 2015 nécessite des rectifications dans les prévisions en dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Il propose donc de les effectuer par le biais de la décision modificative ci-dessous.

SECTION FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Objet	Article	Montant
Intérêts réglés à l'échéance	66111	+ 1 €
Achats de compteurs	6071	- 1 €
Total section fonctionnement		0 €

SECTION INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Objet	Article-Op°- Chap.	Montant
Station d'épuration Mentone	Art. 21562 - Op° 19	+ 14.037 €
Station d'épuration Masseboeuf	Art. 21562 - Op° 22	- 14.037 €
Total section investissement		0 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Approuve les mouvements de crédits tels que présentés supra

N° 2015-46 : Signature d'une convention-cadre avec le CNFPT

Le Maire expose à l'Assemblée que le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) dispense des formations aux agents des collectivités.

La grande majorité de ces formations sont gratuites et sont financées par une cotisation obligatoire versée par l'employeur.

Néanmoins, certaines formations sont payantes et nécessitent, préalablement à toute inscription, la signature d'une convention-cadre annuelle.

[...]

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer la convention-cadre proposée par le CNFPT jointe à la présente délibération.

N° 2015-47 : Convention Assainissement - Mme VINCENT-DOMINGUEZ

Le Maire expose à l'Assemblée que par correspondance du 12 octobre 2014, Madame Aurélia VINCENT-DOMINGUEZ a sollicité le raccordement de ses immeubles (sis sur les parcelles cadastrées Section D n°597, 779, 780, 781, 783 et 802) au système d'assainissement non-collectif de la Commune qui traite les effluents de l'ensemble Mairie/Espace culturel, du hangar des services techniques municipaux, et de l'ensemble Ecole/Cantine/Agence postale communale/Police municipale.

[...]

Par correspondance du 17 août 2015, Madame Aurélia VINCENT-DOMINGUEZ réitère sa demande de raccordement au système d'assainissement de la Mairie et propose également une alternative à ce raccordement.

En effet, le bureau d'étude Provence EcoConseil lui a proposé une solution viable pour assainir ses bâtiments par ses propres moyens. Néanmoins, cette solution n'est envisageable qu'à la condition pour la Commune de déplacer les canalisations de distribution d'eau potable traversant sa propriété.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer dans un premier temps sur le choix, soit d'un raccordement des propriétés de Mme Aurélia VINCENT-DOMINGUEZ à l'assainissement de la Mairie, soit d'un assainissement par ses propres moyens avec pour la Commune l'obligation de retirer les canalisations présentes sur ses parcelles.

[...]

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Approuve la solution alternative proposée par le bureau d'études Provence EcoConseil qui permet à Mme Aurélia VINCENT-DOMINGUEZ de traiter les effluents de ses bâtiments par ses propres moyens et sur l'emprise de ses parcelles.

Dit que le Conseil Municipal a bien pris acte de la nécessité de retirer les canalisations du réseau de distribution d'eau potable présentes sur les parcelles de l'administrée.

N° 2015-48 : Demande d'aide de l'Etat au titre de la DGD en urbanisme

Le Maire expose à l'Assemblée que l'Etat aide financièrement les Communes à l'occasion de l'élaboration, des modifications, des révisions et de la numérisation de leur document d'urbanisme [...].

Le Maire rappelle que la Commune vient de réaliser une modification simplifiée, une modification et la numérisation de son PLU.

Il propose donc au Conseil Municipal de solliciter l'aide de l'Etat pour chacune de ces trois opérations.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à solliciter l'aide la plus large possible, dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation en matière d'urbanisme, pour chacune des trois opérations suivantes :

- Modification simplifiée n°1 du PLU
- Numérisation du PLU
- Modification n°1 du PLU

Autorise le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire à la Mise en œuvre de la présente délibération.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- **Non-exercice du droit de préemption urbain :**
(en vertu de la délégation donnée par Conseil Municipal au Maire)
 - Vente HERAUD/NEALE (terrain nu)
 - Vente ROTH/FRIKHA (Maison d'habitation)
- **Rapports « Ad'AP » (Agenda d'Accessibilité Programmée) :**
 - Le cabinet QCS services a rendu ses rapports concernant le diagnostic des ERP (Etablissements Recevant du Public) et les IOP (Installations Ouvertes au Public) de la Commune.
 - Une réunion est à programmer avec le cabinet pour déterminer, chiffrer et planifier les actions que la Commune entend mener pour la mise en accessibilité des ERP et IOP.
- **Journée d'action du 19 septembre :**
 - Journée de mobilisation suite à l'appel de l'AMF (Association des Maires de France)
 - Contre la baisse des dotations principalement
 - Pétition et registre de signatures mis à disposition du public de 10h à 12h
- **Séminaire du Conseil Municipal :**
 - Le 5 octobre 2015 de 8h30 à 17h30 au Château de Berne
 - Présence probable du Député et Président de la CAD Olivier Audibert Troin
 - Choix d'un menu unique pour le repas
- **Réunion publique :**
 - Le 14 octobre 2015 à 18h00
 - Après les exposés et les débats :
 - Remerciements à Béatrice (cantinière) qui part en retraite au 31 octobre 2015
 - Accueil/Bienvenue aux nouveaux arrivants
 - Verre de l'amitié

COMMUNICATIONS DES ADJOINTS ET CONSEILLERS

- **Josiane HUSSER :**
 - Les Agents des services techniques ont repris les horaires normaux
 - Eboulement à Cagnosc en cours de réparation
 - Attente du devis relatif à la remise en état du mur de soutènement écroulé chemin de la Caravane
 - Le banc demandé par des administrés près des tables de ping-pong a été installé
 - Un défibrillateur a été installé à l'espace culturel
 - L'opération « plateforme abribus et conteneurs enterrés » au quartier Planouquier est reportée en attendant la fourniture de conteneurs de plus volumineux (pour réduire le nombre de passages)
 - Bonne reprise en main de la surveillance du réseau d'eau par Bruno RUBY
- **Muriel HARANG-CAHOREAU :**
 - Point d'avancement sur les ventes de terrains dans les lotissements « la source » et « les abeilles »
- **Antoine d'INGUIMBERT :**
 - L'effectif à l'école est de 59 enfants à la rentrée
 - Nouvelle institutrice Caroline COUDERT en classe multi-niveaux CP-CE1-CE2
 - TAP : on passe de 32 à 43 inscrits cette année (difficultés à prévoir car trop d'enfants par groupe)
 - Garderie : 18 enfants la première semaine. Le dossier de demande d'aide reste à faire.

* * *

Prochain Conseil Municipal au mois d'octobre (*date à définir*)

Levée de la séance à 19h30